

Madame, Monsieur,

L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS-IF) procède à un traitement de vos données personnelles sur le fondement des articles 6. 1. e) et 9. 2. i) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016.

Ce traitement a pour finalité principale, grâce à l'exploitation des données régionales, d'améliorer les pratiques de cardiologie et d'éclairer la politique régionale de santé afin de mettre en place une offre de soins adaptée. Il a également pour objectif la production d'indicateurs de cardiologie et la réalisation de travaux scientifiques de recherches et/ou d'études en santé<sup>1</sup> dans le respect des dispositions prévues par le RGPD et la loi n°78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL). Les données sont notamment réutilisées sur la plateforme du Health Data Hub dans le cadre du projet *Parcours IDM* autorisé par la CNIL en mars 2022 (Décision DR-2022-062).

Les données à caractère personnel d'identification (données pseudonymisées<sup>2</sup>) et de santé vous concernant sont collectées auprès des établissements de santé à l'occasion de votre prise en charge. Elles sont enregistrées dans l'Entrepôt de données de santé (EDS) urgence-cardio, autorisé par la CNIL en juillet 2021 (Décision DT-2021-018), et conservées pendant 20 ans à compter de la collecte et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

- Personnels de l'ARS-IF et de ses sous-traitants en charge de la mise en œuvre et de la maintenance de l'EDS urgence-cardiologie d'IDF, des contrôles de qualité<sup>3</sup>, de la production des indicateurs et des statistiques
- Porteurs de travaux scientifiques de recherches et/ou d'études dans le cadre de la mise au catalogue des données e-MUST sur la plateforme Health Data Hub autorisés par la CNIL.
- Professionnels de santé des établissements de santé à l'origine de la prise en charge

Conformément au RGPD et à la LIL et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'ARS-IF par :

- Courrier à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données de l'ARS-IF- 13, rue du Landy 93200 SAINT-DENIS, ou
- Courriel à l'adresse : [ars-idf-dpd@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-dpd@ars.sante.fr)

Vous disposez enfin d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2021

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus et connaître la liste des travaux scientifiques de recherches et/ou d'études en santé menés à partir des données de l'EDS de cardiologie, vous pouvez consulter le site de l'EDS urgence-cardio : <https://urgence-cardio.sante-idf.fr/>

<sup>2</sup> Les noms, prénoms et coordonnées des patients ne sont pas collectées dans l'EDS

<sup>3</sup> Dans le cadre des contrôles qualité, le dossier médical du patient pourra être consulté par l'attaché de recherche en sciences des données au sein de l'établissement de santé de prise en charge, sous la responsabilité du médecin référent.